

Maîtrise du ruissellement et de l'érosion

Commune de Lavaqueresse

Compte-rendu de la réunion de chantier 20 novembre 2019

Lieu :	Rue des Wattines, 02450 Lavaqueresse
--------	--------------------------------------

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Oise Amont	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	Lot unique : C.G.C.R

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Excusé
PREDHOMME Raymond	Président du syndicat de l'Oise Amont		✓
PIROTTE Jean-Luc	Maire de la commune de Lavaqueresse	✓	
BAILLEUL Bernard	Vice-président du syndicat du bassin versant de l'Oise amont		✓
VERDIER Pierre-Marie	Membre de la commission travaux au syndicat du bassin versant de l'Oise amont		✓
BRIQUET Jean-Jacques	Membre de la commission travaux au syndicat du bassin versant de l'Oise amont		✓
THOMAS Jean-Jacques	Vice-président du syndicat du bassin versant de l'Oise amont		✓
ALAIN Guillaume	Vice-président du syndicat du bassin versant de l'Oise amont		✓
DUMON Patrick	Vice-président du syndicat du bassin versant de l'Oise amont		✓
CARU Christian	Propriétaire		✓
BLONDEAU Jacques	Propriétaire		✓
HERBULOT Jean-François	Conseiller et propriétaire	✓	
DROCOURT Rémy	Exploitant agricole		✓
DE BARBA Amandine	Entreprise C.G.C.R		✓
BAUDRY Médéric	Entreprise C.G.C.R	✓	
PUCHE Virginie	Communauté de commune Thiérache Sambre & Oise	✓	
LOGEZ Christian	Technicien du syndicat de l'Oise Amont	✓	
MARECHAL David	2 ^{ème} adjoint à la mairie de Lavaqueresse		✓
PICARD Serge	1 ^{er} adjoint à la mairie de Lavaqueresse		✓
BOUTON Florence	Direction Départementales des Territoires de l'Aisne		✓
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne		✓
PHILIPPE Marine	Union des syndicats	✓	

Cette réunion concerne les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de Lavaqueresse entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Oise Amont sur la commune de Lavaqueresse. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise C.G.C.R pour un lot unique : mise en place de barrages gabions.

AVANCEMENT DES TRAVAUX :

Les travaux ont commencé semaine 43. L'ensemble des matériaux nécessaires à la mise en place des gabions ont été amenés sur site. Les surplus de terre seront répartis sur les parcelles en fin de chantier pour niveler les terrains.

- **Implantation du gabion n°3 en amont :**

Le gabion a été implanté en amont de la ravine à son emplacement prévu dans le CCTP.



Figure 1. Gabion n°3 (amont)

L'entreprise a retaluté les pentes en amont et en aval du gabion comme demandé par le maître d'œuvre afin d'avoir un meilleur stockage de l'eau arrivant dans le ravin et éviter tout élément susceptible d'empêcher les écoulements des eaux à travers le gabion. Les contre-seuils ont été réalisés.

La plateforme béton en aval du gabion n°3 n'a pas été réalisée.



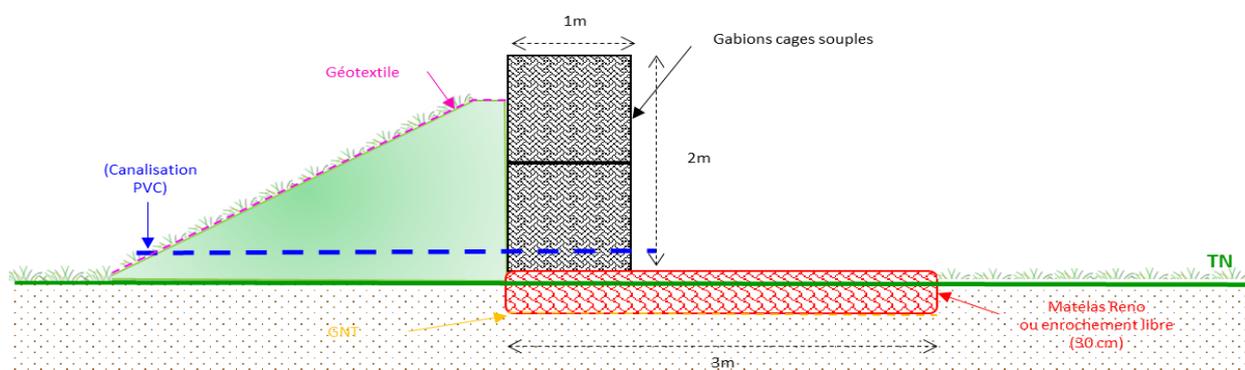
Figure 2. Pentes retalutées par l'entreprise en amont du gabion n°3 (amont)

Les pentes et le fond du ravin devront être enherbés afin de sédimenter les particules fines et constituer un frein supplémentaire aux écoulements.

Lors de la visite du chantier, il a été constaté, suite à l'accumulation des précipitations, les écoulements sont présents dans le ravin et que les gabions ont déjà une fonction de tamponnement des eaux de ruissellement.

Rappel des caractéristiques du gabion n°3 :

N° barrage	Hauteur de référence	Hauteur de surverse	Longueur	Largeur
N°3-Amont	1,3 m	1 m	12 m dont 2 m de surverse	3,5 m de large sur 3m de long



Vue de profil du gabion amont

Figure 3. Plan de principe en coupe du barrage n°3 (amont)

La géonatte sera ancrée à 20 cm à la limite entre le barrage gabion et le contre-seuil et déroulée en longueur jusqu'en bas du contre-seuil. Cette dernière sera ensemencée à la suite. Une reprise est prévue au printemps.

- **Implantation du gabion n°2 médian et passage à gué :**

Le gabion a été remonté par rapport à l'emplacement prévu par le CCTP, de façon à laisser une largeur de 3.50m pour le passage à gué. Cette largeur permettra à l'exploitant de pouvoir le pratiquer avec un petit engin agricole. Un talutage en pente douce est prévu à cet effet également.



Figure 4. Gabion n°2 (médian) et le passage à gué (sans enrochement)

Les pentes du passage à gué ont été renforcées avec de l'enrochement pour stabiliser le passage à gué.



Figure 5. Plateforme béton à l'entrée de la canalisation du gabion n°2

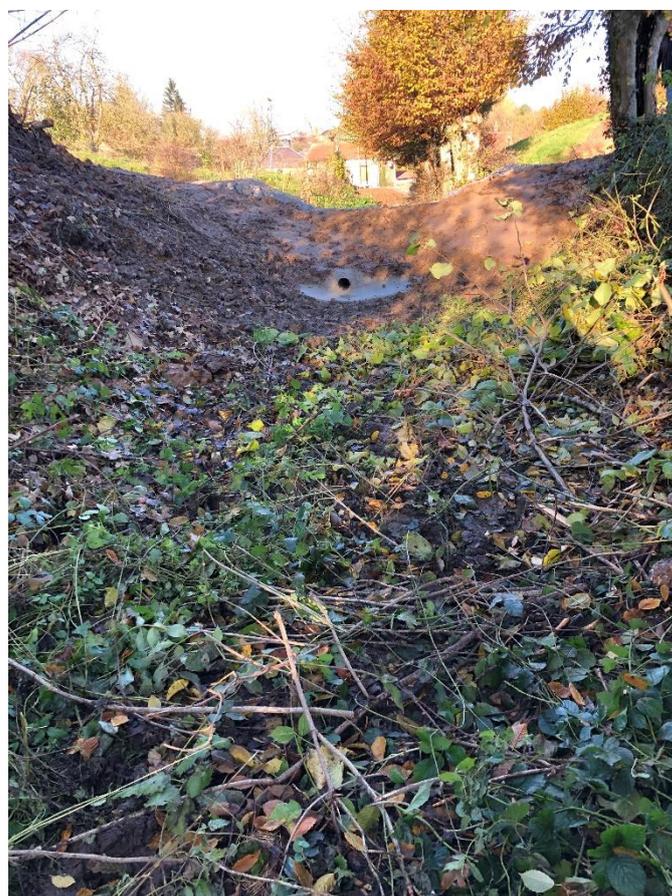
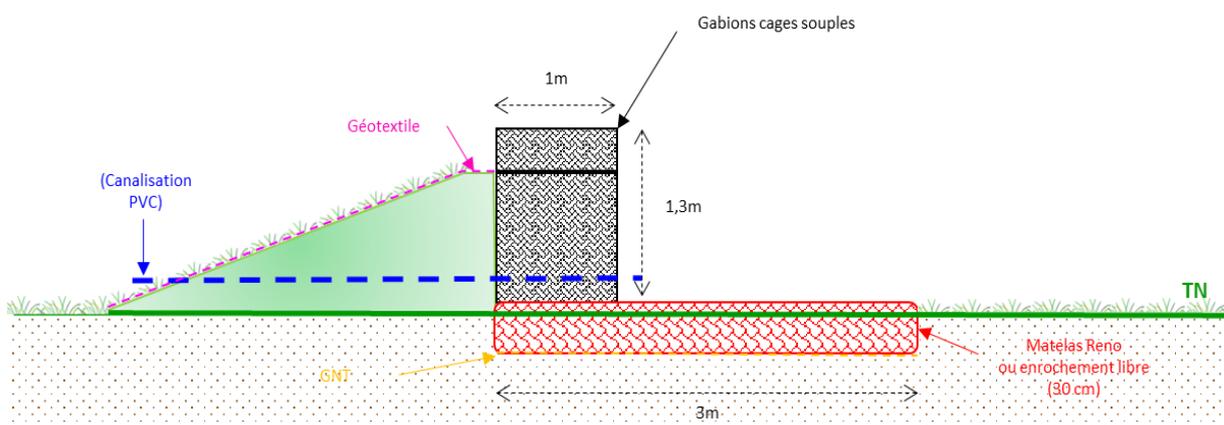


Figure 6. Résidus du débroussaillage en amont du gabion n°2

M.LOGEZ précise que les contours des plateformes devront être protégés afin d'éviter une érosion des bords. Il a ensuite souligné l'importance de retirer les résidus du débroussaillage (branchages, feuilles ...) afin que ces derniers ne bouchent les canalisations traversant les gabions. Une surveillance régulière devra être réalisée afin de garantir l'efficacité des aménagements. L'enherbement en amont du gabion sera réalisé par la commune.

La géonatte reste à poser sur le même modèle que le gabion n°3.

Rappel des caractéristiques du gabion n°2 :



Vue de profil des gabions médian et aval

Figure 7. Plan de principe en coupe des barrages n°1 et n°2 (médian et aval)

N° barrage	Hauteur de référence	Hauteur de surverse	Longueur	Largeur
N°2-Médian	1,5 m	1 m	10 m dont 2m de surverse	4 m de large sur 3 m de long

• **Implantation du gabion n°3 aval :**

Le gabion a été implanté en aval de la ravine à son emplacement prévu dans le CCTP, il viendra s'aligner avec la haie déjà en place.



Figure 8. Plateforme béton à l'entrée de la canalisation du gabion n°1

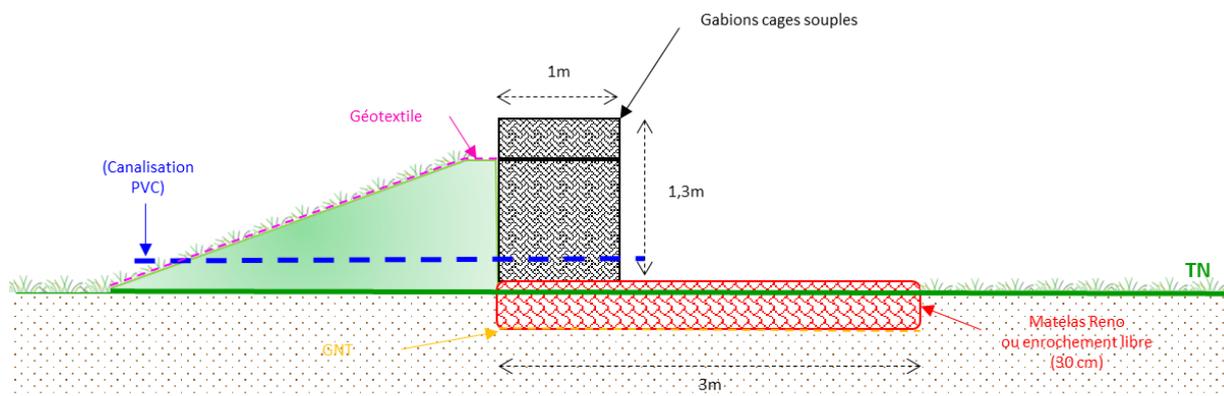


Figure 9. Remplissage du gabion n°1 (aval)

Le gabion et le contre-seuil ont été réalisés. La géonatte sera posée comme sur les deux premiers gabions.

Rappel des caractéristiques du gabion n°1 :

N° barrage	Hauteur de référence	Hauteur de surverse	Longueur	Largeur
N°1-Aval	2m	1.5 m	7 m dont 1 m de surverse	4,5 m de large sur 3m de long



Vue de profil des gabions médian et aval

Figure 10. Plan de principe en coupe des barrages n°1 et n°2 (médian et aval)

- **Réalisation du remplacement du drain en aval des gabions**



Figure 11. Grille de protection de tête de drain (aval)



Figure 12. Parcelle concernée par le remplacement du drain (aval)

La grille a été posée comme prévu en dessous du niveau du matelas Reno. Une source à l'entrée du drain a été identifiée, une rigole a été aménagée afin que les eaux aillent directement dans le nouveau drain.

La fin du chantier est prévu pour vendredi 22 novembre 2019.

Cependant le surplus de terre sera stocké dans la parcelle afin d'être reparti dans les parcelles au printemps pour éviter les dégâts trop importants. De même, les poses des clôtures se feront au printemps.

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 40 jours pour la tranche ferme.
- La tranche optionnelle aura une durée prévisionnelle de 3 jours.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - Amandine DE BARBA – Entreprise C.G.C.R 06.47.82.94.17
 - Marine PHILIPPE – Union des syndicats..... 07.85.21.13.37

COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion, répartis de la façon suivante :

- **Tranche ferme : 50 455,00 € H.T**
- **Tranche optionnelle : 10 620,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 23% du Conseil Départemental de l'Aisne.

Les 77 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Oise amont.



LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion pour la réception des travaux est prévue le **lundi 9 décembre à 10H30**, directement sur le site des travaux à Lavaqueresse.

Le service technique,

